



**Missió Permanent
del Principat d'Andorra
a les Nacions Unides**

Discurs sobre la Responsabilitat de Protegir
24 de juliol del 2009
Excm. Sr. Narcís Casal

Merci Monsieur le Président,

Permettez-moi de remercier M. le Secrétaire Général de la pertinence et du bien fondé de son rapport pour le dialogue permanent sur la responsabilité de protéger.

Comme vous le savez, lors du Sommet Mondial des Nations Unies de deux mille cinq, la principauté d'Andorre a appuyé pleinement l'adoption des paragraphes 138 et 139 du document final.

Nous soutenons la responsabilité des Etats de protéger leurs habitants contre les crimes de génocide, de guerre, la purification ethnique et contre l'humanité.

Aussi, nous entendons que chaque Etat doit protéger les siens contre les fléaux mentionnés, et, il doit être le premier à le faire.

Ce droit, qui est aussi un devoir, doit être exercé bien avant que ces atteintes ne soient commises.

Nous sommes les premiers à dire que la protection des populations ne sera complète que si elle est préventive.

Mais il est vrai que l'Etat peut faillir à la tâche ; à ce moment c'est l'assistance internationale qui seule peut assurer la protection des populations.

L'Histoire récente nous enseigne et, je parle ici en tant qu'europpéen, que la nécessité de protection vise tous les continents.

Il est donc naturel et envisageable que les Nations Unies se donnent les moyens d'une réponse internationale. Ce sont elles qui mieux que quiconque peuvent envisager de coordonner les réponses nécessaires ; réponses qui doivent être proportionnées et à la hauteur des enjeux.

C'est pour cela que nous saluons tout effort, et notamment celui du Secrétaire Général, pour arriver au plus grand consensus et construire un système efficace de protection des populations.

Merci beaucoup,